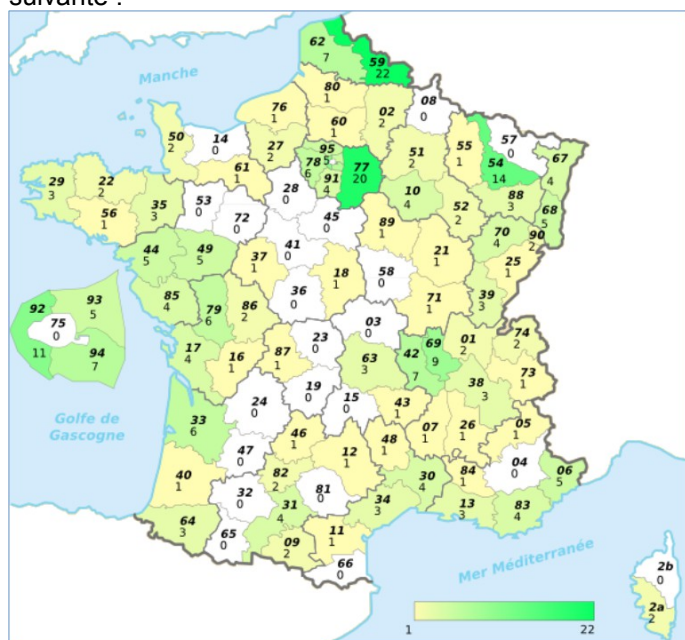


### Point de situation du déploiement du dispositif COMEDDEC

336 conventions ont été reçues par l'ANTS dont 211 concernent des communes qui disposent de maternités. Ces communes représentent environ 33% de l'état civil hexagonal.

La répartition géographique des communes raccordées ou en cours de raccordement à COMEDDEC est la suivante :



A ce jour, 183 mairies sont effectivement raccordées à la plateforme d'échange et représentent 24,5 % de l'état civil hexagonal.

**92 000 demandes auront transité par COMEDDEC en 2015.**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, les communes suivantes ont adhéré au dispositif :

Alençon, Auxerre, Amanche, Bayeux, Bischwiller, Boulogne-Billancourt, Bourgoin-Jallieu, Bruges, Chiconi, Colmar, Douai, Elancourt, Epemay, Fecamp, Flers, L'Hay-les-Roses, Lingolsheim, Longjumeau, Mennecy, Montivilliers, Narbonne, Nevers, Orvault, Palaiseau, Plérin-sur-Mer, Saint-Amand-Les-Eaux, Saint-Aubin-sur-Scie, Saint-Egrève, Saint-Jouin-de-Milly, Saint-Palais, Saint-Pardoux, Sarreguemines et Villeneuve-sur-Lot.

### Plan préfectures nouvelle génération et CNI

Le plan "préfectures nouvelle génération" présenté en Conseil des ministres le 16 décembre dernier prévoit l'utilisation pour les CNI des dispositifs de recueil utilisés pour le passeport. De ce fait, COMEDDEC pourra être utilisé sur le périmètre des deux titres assurant ainsi la cohérence du dispositif tant dans la lutte contre la fraude que dans la simplification des démarches.

### Les notaires organisent leur arrivée massive dans COMEDDEC

Le premier logiciel de rédaction d'actes a été homologué par le notariat, un deuxième devrait l'être courant février. Des correspondants "COMEDDEC" ont été désignés dans chaque département. Ils seront réunis fin janvier afin de leur donner les éléments nécessaires à l'accompagnement du déploiement des offices de leur département.

Les principaux éditeurs des communes sont en passe de finaliser les adaptations permettant de répondre aux demandes relatives aux actes de décès et de mariage.

**Toutes les conditions sont donc réunies pour une utilisation accrue du dispositif cette année.**

### Les syndicats informatiques participent au déploiement en 2016

Les syndicats informatiques ou mixtes sont en cours d'intégration dans le dispositif COMEDDEC. ils pourront accompagner leurs adhérents et leur remettre des cartes.

### L'ANTS communique



Une vidéo de présentation du dispositif COMEDDEC a été réalisée par l'ANTS. N'hésitez pas à la diffuser largement.

<https://youtu.be/fBTkc5905ws>

**L'équipe COMEDDEC vous souhaite une bonne année 2016**

Lettre d'information du cabinet du secrétariat général du ministère de la Justice.

[comedec@justice.gouv.fr](mailto:comedec@justice.gouv.fr)

Pour vous inscrire, envoyez un courriel à [sympa@listes.justice.gouv.fr](mailto:sympa@listes.justice.gouv.fr) avec en objet : « SUBSCRIBE comedec@listes.justice.gouv.fr »

Pour vous désinscrire, envoyez un courriel à [sympa@listes.justice.gouv.fr](mailto:sympa@listes.justice.gouv.fr) avec en objet : « UNSUBSCRIBE comedec@listes.justice.gouv.fr »